



## **RECOGNIZED POST SECONDARY EDUCATION FOR THE PURPOSE OF OBTAINING LICENSED COACH STATUS**

Those seeking a review of their coaching certification program for equivalency purposes should contact **coaching@equestrian.ca**. All non-NCCP coaching certification programs are reviewed annually to ensure compliance with EC Coach Status requirements.

**POST-SECONDARY EDUCATION** Select EC-recognized post-secondary education programs have been identified as fulfilling the coaching certification/experience requirement associated with EC Licensed Coach status. To be eligible, the applicant must provide evidence of completion of a degree or diploma in one of the following fields of study plus appropriate sport-specific training comparable to what is expected for NCCP certification:

- Education and/or Physical Education (including kinesiology)
- Equine and/or Agriculture Studies

## **ÉTUDES POSTSECONDAIRES RECONNUES DANS LE BUT D'OBTEINIR LE STATUT D'ENTRAÎNEUR TITULAIRE D'UNE LICENCE**

Pour faire examiner une certification délivrée par un tiers dans le but d'en faire reconnaître l'équivalence, veuillez contacter **coaching@equestrian.ca**. Tous les programmes de certification des entraîneurs (es) ne relevant pas du PNCE sont examinés chaque année pour s'assurer qu'ils demeurent conformes aux exigences du statut d'entraîneur(e) de CE.

### **ÉTUDES POSTSECONDAIRES**

Certains programmes d'enseignement postsecondaire reconnus par CE répondent aux exigences en matière de formation et d'expérience du statut d'entraîneur(e) titulaire d'une licence de CE. Pour être admissible, la candidate ou le candidat doit fournir la preuve qu'elle ou il a obtenu un diplôme dans l'un des domaines d'études suivants (voir ci-dessous) et qu'elle ou il a réussi une formation appropriée spécifique au sport, comparable à celle attendue pour la certification du PNCE.

- Éducation et/ou éducation physique (y compris la kinésiologie).
- Études en sciences équinées et/ou agricoles.